



AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ QUE :**

Le règlement « **RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUX POUVOIRS QUI LUI SONT CONFÉRÉS PAR LE CONSEIL DE LA MRC DE JOLIETTE AINSI QUE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL NUMÉRO 416-2016** » a été adopté le 12 septembre 2017.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette au 632, rue de Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 13^e jour de septembre deux mille dix-sept.

Jacques Bussièrès, directeur général et secrétaire-trésorier